

## 5 décembre : Coup de Comm à Micropolis.

La majorité régionale l'a dit dès le lendemain de la plénière du 17 novembre, la plénière du mépris et du recul social :

le projet est bon, on a mal communiqué. Alors évidemment, ça vaut le coup de remplacer une réunion cadres par une AG de tous les agents du siège à Micropolis le 5 décembre.

**Comme vous ne savez pas lire et que vous vous laissez duper par les syndicats, on va vous expliquer !!!**

La désinformation a déjà commencé avec [l'article mis en ligne sur intranet \(CT du 16/11\)](#)

Que dit celui-ci ? 2 vérités et 2 contre-vérités :

**VRAI : les 1607 heures et « la maîtrise du coup financier » ... pas besoin de démonstration !!!**

**FAUX : ❶ « Aucun agent ne perdra », ❷ « recherche d'une équité de traitement »**

❶ **La rémunération** : la rémunération de janvier 2018 pour les agents en poste sera équivalente à celle de décembre 2017 ... pour les agents en poste, ...mais pour ceux qui arrivent, c'est RIFSEEP et vaches maigres, et pour les agents en poste, c'est primes bloquées jusqu'à la fin de leur carrière pour beaucoup : ça ne se voit pas tout de suite, mais ça va se sentir. Et c'est vrai pour les 41% qui ne gagnent rien au RIFSEEP (chiffres officiels).

- **Si les agents en poste au 31/12/2017 gardent leurs primes ... c'est de par la loi et non de par la Présidente !** Même si la DGS a voulu à un moment faire autrement (réduction en sifflet à chaque promo)
- **Le poste RH serait augmenté de 2,8 M€ (« dont 2,2 pour le seul régime indemnitaire ») ? Nous avons de bonnes raisons de douter de ces chiffres ... car comme dirait M. Neugnot « On n'a pas à vous donner de détails ».** Nous n'avons jamais obtenu un document lisible sur ce sujet. 2,2M€ pour 1400 agents ... en 2020 (car le RIFSEEP ne s'applique aux agents des lycées qu'en 2020) ... **chercher l'erreur !**
- **Enfin la Région n'a jamais voulu chiffrer ce qu'elle gagne sur le dos des agents... et pourtant :** en moyenne 4 jours de travail en plus (1,5M€ si tous sur une base SMIC), avancements d'échelon au temps maxi pour tous -PPCR-, ralentissement des carrières (dernières CAP) (non chiffré) heures écrêtées X3, suppression de la prime de rentrée scolaire RH (8000 euros), chèques déjeuner enlevés systématiquement quand jour non travaillé, fin du maintien des primes en FC quand passage à 1/2 traitement (230 000 euros environ) etc.

❷ **« recherche d'une équité de traitement ».**



... Recherchée peut-être mais pas encore trouvée !

- Il a fallu batailler pour que les contractuels lycées aient quelque chose, et ensuite pour que la mesure ne soit pas réduite à néant par des conditions impossibles à remplir : « 6 mois de contrat consécutifs » alors que les contrats sont toujours interrompus pendant les vacances donc n'atteignent jamais 6 mois consécutifs !
- La valorisation des heures de samedi ou de dimanche n'est pas la même pour les agents du siège et des lycées
- Véritable sabotage de la filière technique en catégorie A etc.



**ET POURTANT, GRÂCE À VOUS, À VOTRE MOBILISATION, GRÂCE à une unité syndicale sans faille dans l'intérêt des agents, jusqu'au dernier moment, jusqu'au CT du 16/11, jusqu'à la plénière du 17/11 nous avons obtenu des choses :**



 <b>Obtenu par exemple :</b>	<b>... mais le compte n'y est pas</b> 
Réduction des écarts scandaleux prévus initialement entre le RIFSEEP des A+++ et des C	Demande de 60€ supplémentaires en catégories B et C : réponse M.Neugnot « Tes 60€, tu peux t'asseoir dessus ! »
Projet de départ : au siège → plages horaires fixes qui prenaient le pire des 2 ex-régions. Au final présence obligatoire de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h15	Ces plages horaires permettent à M.Neugnot de faire de la désinformation en plénière en parlant de « ces agents qui peuvent partir à 16h15 » ... et en oubliant de dire que c'est plus que rare puisqu'ils font plutôt des heures supp non payées, non récupérées en pagaille !
Bornage des horaires hebdomadaires des agents des lycées « de 39h à 42h »	Mais refus de faire un tableau (comme précédemment en B et FC avec les jours de congés générés) ... et maintenant, dans l'article intranet sur le CT, ajout de « hors vacances scolaires »... c'est une trahison ! À suivre
Création d'un fond social de 50 000€	Coûte moins cher que le maintien des primes quand l'agent passe à 1/2 traitement (FC)
Chèques-déjeuner alignés sur la meilleure valeur faciale : 7€ (FC)	La dématérialisation rend l'utilisation beaucoup plus contraainte ... encore une économie d'un poste en RH !
En séance et grâce à un amendement : que les missions des agents du siège puissent être badgées a posteriori.	Normal mais ensuite écrêtement voir ci-dessous
Heures écrêtées : au dessus de 3h30 dans le projet initial, avec possibilité de récupérer 1/2 journée par trimestre Au final : au dessus de 8h avec possibilité de récupérer 2 demi-journées non consécutives par quadrimestre	En fait il y aura toujours autant d'heures supp faites et 3 jours par an et par agent récupérés (au lieu de 10 à 12j). Le bénévolat a de beaux jours devant lui !
Quelques jours pour événements familiaux, et rendu des jours tombant en vacances scolaires pour les événements familiaux imprévisibles pour agents des lycées	Les trajets ne sont plus pris en compte
Primes pour les non-titulaires (dès 1er jour de contrat)	... mais seulement 1/2 dans les lycées
	<b>Etc.</b>

**Le dialogue social ne peut pas continuer comme ça ! Beaucoup de sujets restent à négocier en 2018 : mutuelles, astreintes, logements de fonction, droit à la déconnexion etc.**

**La balle est dans le camp de la Région, elle doit remettre en place les conditions d'un vrai dialogue social, sans mépris, sans désinformation, sans rideau de fumée, sans coup de comm. ... et sans pression pour assister aux coups de comm. !**

- « une reprise d'un vrai dialogue social, ce qui implique de nouveaux interlocuteurs côté région
- la transmission du PV du CT du 16 novembre qui devait donner les interprétations et modifications aux délibérations et valoir « décrets d'application » de ces délibérations,
- le retrait de la déclaration intranet qui est en contradiction avec la délibération et avec les débats : « Pour les lycées, le temps de travail sera compris entre 39 heures minimum et 42 heures maximum par semaine (hors vacances scolaires) ». **Retrait de « hors vacances scolaires » : il n'a jamais été négocié ni délibéré que le temps de travail pendant les vacances scolaires puissent être inférieur à 39h par semaine.**
- Une communication d'urgence aux agents précisant si les mails qu'ils ont reçus constituent une invitation pour le 5 décembre ou une convocation rendant leur présence obligatoire,
- Un rendez-vous avec Mme la Présidente le 4 décembre au plus tard »

**NOUS VOUS TIENDRONS INFORMÉS DES RÉPONSES DE LA PRÉSIDENTE ET DES MODALITÉS DE MOBILISATION.  
Suivez les blogs syndicaux.  
PLUS FORTS ENSEMBLE !**